

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03719 Numéro SIREN : 423 843 911 Nom ou dénomination : A TABLE

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2021 sous le numéro de dépôt 28283

SA A TABLE

28 RUE DES ACACIAS

93800 EPINAY-SUR-SEINE

Exercice clos le : 31 décembre 2020

APE : 5621Z

SIRET : 42384391100086

U
Certifié conforme à
l'original

HA Et

CIE FIDUCIAIRE DE CONSEIL ET D'AUDIT
36 AVENUE HOCHÉ

Tél : 0149539126

Fax :

75008 PARIS-08

E-mail : cfca@cfca-audit.fr

HA 2

SOMMAIRE

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Compte rendu	3
COMPTES ANNUELS	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe des comptes annuels	10
DETAIL DES COMPTES	24
Bilan - Actif détaillé	25
Bilan - Passif détaillé	27
Compte de résultat détaillé	29
IMPRIMES FISCAUX	34
Réel Normal	35

COMPTE RENDU

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée pour l'entité :

SA A TABLE

Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	3 778 872 €
Chiffre d'affaires	2 880 233 €
Résultat net comptable	-411 084 €

Fait à PARIS,
Le 30/03/2021.

C.F.C.A.,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/12/20		% de	Valeurs au	% de	
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif	31/12/19	l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	20 586	18 800	1 786		3 194	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				31		30
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	207 584	114 190	93 394		119 041	
Autres immobilisations corporelles	1 311 509	231 282	1 080 226		1 079 226	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1		2
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	55 116		55 116		82 524	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 594 794	364 273	1 230 521	33	1 283 984	32
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				2		1
Matières premières et autres appro	29 817		29 817		17 465	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	52 751		52 751		40 342	
Avances et acomptes versés sur commandes					900	
Créances				12		51
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	158 312	31 334	126 978		1 254 478	
Autres créances (3)	313 711		313 711		800 326	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 004 186		2 004 186	53	597 036	15
Charges constatées d'avance (3)	20 909		20 909	1	12 267	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 579 685	31 334	2 548 351	67	2 722 814	68
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 174 479	395 607	3 778 872	100	4 006 798	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF

	Valeurs au 31/12/20	% du passif	Valeurs au 31/12/19	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	76 078	2	76 078	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	59 554	2	59 554	1
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		7		7
Réserve légale	7 608		7 608	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	262 449		262 449	
Report à nouveau	1 045 556	28	8 363	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-411 084	-11	1 037 194	26
SITUATION NETTE	1 040 161	28	1 451 245	36
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 040 161	28	1 451 245	36
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	304 500		375 439	
TOTAL PROVISIONS	304 500	8	375 439	9
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 700 693	45		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	159 563	4	158 961	4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			23 504	1
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	137 954	4	1 072 507	27
Dettes fiscales et sociales	404 756	11	369 590	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			427 582	11
Autres dettes	31 244	1	127 969	3
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	2 434 211	64	2 180 114	54
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 778 872	100	4 006 798	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

200 000
2 234 211

23 504
2 156 610

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 048 320	36	2 638 396	40	-1 590 076	-60
Production vendue (biens et services)	1 831 914	64	3 931 102	60	-2 099 188	-53
Montant net du chiffre d'affaires	2 880 233	100	6 569 498	100	-3 689 265	-56
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	125 045	4	1 360		123 686	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	21 755	1	28 281		-6 526	-23
Autres produits	485		43 174	1	-42 689	-99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 027 519	105	6 642 313	101	-3 614 794	-54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	432 551	15	1 393 996	21	-961 445	-69
Variation de stocks	-12 409		564		-12 973	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	358 227	12	493 017	8	-134 790	-27
Variation de stocks	-12 351		2 505		-14 857	-593
Autres achats et charges externes	1 063 175	37	1 888 456	29	-825 282	-44
Impôts, taxes et versements assimilés	51 527	2	99 162	2	-47 635	-48
Salaires et traitements	1 173 719	41	1 627 741	25	-454 022	-28
Charges sociales	252 296	9	587 135	9	-334 839	-57
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	177 398	6	104 121	2	73 278	70
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	31 334	1			31 334	
Dotations aux provisions						
Autres charges	632		45 725	1	-45 093	-99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 516 098	122	6 242 422	95	-2 726 324	-44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-488 579	-17	399 890	6	-888 469	-222
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 663				1 663	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 663				1 663	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 800		5 162		-3 362	-65
Différences négatives de change			429		-429	-100
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 800		5 591		-3 792	-68
RÉSULTAT FINANCIER	-137		-5 591		5 455	98
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-488 716	-17	394 299	6	-883 015	-224
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	43 920	2	17 167		26 754	156
Sur opérations en capital	19 273	1	1 501 828	23	-1 482 555	-99
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 194	2	1 518 995	23	-1 455 801	-96
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	56 501	2	27 723		28 778	104
Sur opérations en capital			425 226	6	-425 226	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			73 771	1	-73 771	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 501	2	526 720	8	-470 219	-89
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 693		992 275	15	-985 582	-99
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-70 939	-2	349 380	5	-420 319	-120
TOTAL DES PRODUITS	3 092 376	107	8 161 308	124	-5 068 932	-62
TOTAL DES CHARGES	3 503 460	122	7 124 114	108	-3 620 654	-51
Bénéfice ou Perte	-411 084	-14	1 037 194	16	-1 448 277	-140

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

1 800

2 527

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produites	Informations	
		Non produites NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			NA
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ÉTAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS	O		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		NS	
TRANSFERTS DE CHARGES		NS	
ANNEXES COVID-19			
COMMENTAIRES	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 3 778 872.33 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -411 083.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

COVID 19

Conséquences de cette épidémie :

- Une diminution importante du chiffre d'affaires ;
- Une mise au chômage partiel de l'ensemble des salariés.

A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci estime, eu égard à la baisse du chiffre d'affaires constatée et aux mesures prises :

- Recours à l'activité partielle ;
 - Obtention d'un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1.500 K€ ;
 - Obtentions des aides au titre du fonds de solidarité ;
- que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a décidé d'opter pour la comptabilisation des impôts différés dans les comptes individuels.

Le montant de l'impôt différé passif s'élève à 304 K€ et concerne la plus-value réalisée en 2019 et étalée fiscalement sur 5 ans. Aucun impôt différé actif n'a été constaté au titre des déficits reportables.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Agencements	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont constituées des dépôts de garantie.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	20 970	
	Terrains			
	Constructions			
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		199 689	7 895
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		1 002 058	30 221
	Autres immos corporelles		36 966	41 137
	Matériel de transport		129 036	72 091
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	1 367 749	151 343
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		82 524	785
		TOTAL	82 524	785
		TOTAL GENERAL	1 471 243	152 129

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL	384	20 586	
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			207 584	
	Inst. gal. agen. amé. divers			1 032 278	
	Autres immos corporelles			78 103	
	Mat. bureau, inform., mobilier			201 127	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL		1 519 093	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		28 193	55 116	
		TOTAL	28 193	55 116	
		TOTAL GENERAL	28 577	1 594 794	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	17 776	1 408	384	18 800
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		80 649	33 542		114 190
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		2 525	102 204		104 729
Matériel de transport		16 256	9 739		25 995
Mat. bureau et informatiq., mob.		70 054	30 505		100 559
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	169 482	175 990		345 473
	TOTAL GENERAL	187 259	177 398	384	364 273

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts	375 439		70 939	304 500
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL	375 439		70 939	304 500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients		31 334		31 334
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL		31 334		31 334
	TOTAL GÉNÉRAL	375 439	31 334	70 939	335 834
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		31 334		
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles			70 939	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

ACTIF CIRCULANT

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	55 116		55 116
	Clients douteux ou litigieux	34 479	34 479	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	123 832	123 832	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	96 993	96 993	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	38 022	38 022	
	coll. publiques	112 636	112 636	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	21 273	21 273	
	Groupe et associés (2)	19 708	19 708	
Renvois	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	25 078	25 078	
	Charges constatées d'avance	20 909	20 909	
	TOTAUX	548 047	492 932	55 116
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 909
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	20 909

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	249 574
Disponibilités	1 663
TOTAL	251 237

CAPITAUX PROPRES

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	76 078.00	1.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	76 078.00	1.00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	1 700 000	1 500 000		200 000
etbs de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine	693	693		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	137 954	137 954		
Personnel & comptes rattachés	119 410	119 410		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	226 409	226 409		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	774	774		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	58 164	58 164		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	159 563	159 563		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	31 244	31 244		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	2 434 211	2 234 211		200 000
	1 700 000			
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	31 423
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	197 495
Autres dettes	
	31 210
TOTAL DES CHARGES À PAYER	262 621

ENGAGEMENTS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée.
La société n'a pas jugé nécessaire d'assurer le calcul de ces engagements compte tenu de la faible ancienneté des salariés, ceux-ci étant estimés comme non significatifs.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement	116 333					116 333
TOTAL (1)	116 333					116 333
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	116 333					116 333

LES EFFECTIFS

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

LES EFFECTIFS

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	42.00	48.00
Ingénieurs et cadres	8.00	8.00
Agents de maîtrise	8.00	9.00
Employés et techniciens	26.00	31.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

COMMENTAIRE

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 01/01/2019, la société fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la SAS NIGHTINGALE.

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	1 785.71	3 193.72	-1 408.01	-44.09
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	20 586.00	20 970.00	-384.00	-1.83
28050000 AMORT CONC&DROITS SIMIL BREV	-18 800.29	-17 776.28	-1 024.01	-5.76
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	93 393.73	119 040.63	-25 646.90	-21.54
21550100 MATÉRIEL EXPLOITATION	207 584.01	199 689.18	7 894.83	3.95
28155010 AMORT MATERIEL EXPLOITATION	-114 190.28	-80 648.55	-33 541.73	-41.59
Autres immobilisations corporelles	1 080 226.17	1 079 226.10	1 000.07	0.09
21810000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	1 032 278.34	1 002 057.56	30 220.78	3.02
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	78 102.96	36 966.20	41 136.76	111.28
21835000 MATÉRIEL INFORMATIQUE	92 402.24	90 126.64	2 275.60	2.52
21840000 MOBILIER	28 813.31	25 095.48	3 717.83	14.81
21841000 MOBILIER DE CUISINE	79 911.65	13 813.98	66 097.67	478.48
28181000 AMOR INST.GLE.AGT.AM	-104 728.80	-2 524.60	-102 204.20	
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	-25 994.66	-16 255.55	-9 739.11	-59.91
28183500 AMORT.MATÉRIEL INFORMATIQUE	-64 494.63	-45 601.76	-18 892.87	-41.43
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	-19 825.16	-16 314.72	-3 510.44	-21.52
28184500 AMORT MOBILIER	-16 239.08	-8 137.13	-8 101.95	-99.57
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	55 115.50	82 523.54	-27 408.04	-33.21
27500100 DÉPOT DE GARANTIE STRICHER	8 233.60	14 268.00	-6 034.40	-42.29
27500200 CAUTION LOYER	43 568.26	63 279.68	-19 711.42	-31.15
27500300 SECAP - MACHINE AFFRANCHIR	300.00	300.00		
27500400 DÉPOT DE GARANTIE FRAIKIN		2 368.00	-2 368.00	-100.00
27500500 CAUTION TOTAL	2 320.78	1 615.00	705.78	43.70
27500600 CAUTION INITIAL	692.86	692.86		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 230 521.11	1 283 983.99	-53 462.88	-4.16
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	29 816.55	17 465.47	12 351.08	70.72
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	29 816.55	17 465.47	12 351.08	70.72
Marchandises	52 750.62	40 341.53	12 409.09	30.76
37100000 STOCKS MARCHANDISES	17 417.84	17 027.90	389.94	2.29
37260000 STOCK D'EMBALLAGE	35 332.78	23 313.63	12 019.15	51.55
Avances et acomptes versés sur commandes		900.00	-900.00	-100.00
40910000 FRS AVANCES ACPTEs / CDES		900.00	-900.00	-100.00
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	126 977.95	1 254 477.75	-1 127 499.80	-89.88
41100200 COLLECTIF CLTS ATA TRAITEUR	98 810.78	1 134 620.38	-1 035 809.60	-91.29
41100700 CLIENTS LA ROTONDE	4 206.24	3 034.50	1 171.74	38.61
41120000 CLIENTS A RISQUE	20 815.07	110 522.62	-89 707.55	-81.17
41600100 CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX A TA	34 479.46		34 479.46	
41810000 CLTS FACT A ETABLIR		6 300.25	-6 300.25	-100.00
49100000 DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS	-31 333.60		-31 333.60	
Autres (3)	313 710.91	800 325.81	-486 614.90	-60.80
40100300 FOURNISSEUR AUTO-ENTREPRENEUR	411.14		411.14	
40980000 RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	21 017.81	25 612.99	-4 595.18	-17.94
42100200 NDF SALARIÉS		1 043.89	-1 043.89	-100.00
42199900 REMUNERATIONS DUES PERSONNEL O	177.70		177.70	
42500000 PERSONNEL - AVANCES ET ACOMPTE		3 646.60	-3 646.60	-100.00
42510000 PERSONNEL - AVANCES PERMANENTE	2 168.56		2 168.56	
42870000 PRODUITS A RECEVOIR	94 647.13		94 647.13	
44100000 ETAT SUBV.A RECEVOIR	21 273.33		21 273.33	
44562100 TVA DED IMMOBILISATIONS TR		1 889.54	-1 889.54	-100.00

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au	Valeurs nettes au	Variation	
	31/12/20	31/12/19	en valeur	en %
44566050 TVA DED. SUR DEBITS 5,50%		53.09	-53.09	-100.00
44566100 TVA DED DUR DÉBIT À 10%		67.73	-67.73	-100.00
44566200 TVA DED SUR B&S 20%	12 071.82	67 775.43	-55 703.61	-82.19
44567000 CREDIT TVA A REPORTER	18 657.00	48 645.00	-29 988.00	-61.65
44586000 TVA S/FACT NON PARVENUES	4 469.76	101 584.69	-97 114.93	-95.60
44587100 TVA / AVOIRS A ETABLIR	2 823.77	12 147.12	-9 323.35	-76.75
44870000 ETATS - PROD. A RECEVOIR	112 636.00		112 636.00	
45510000 CC INTEGRATION FISCALE NIGHTIN	19 708.00	85 152.00	-65 444.00	-76.86
46710000 ENCAISSEMENTS REST LA ROTONDE	2 827.94	2 230.08	597.86	26.81
46715000 METRO EMBALLAGES CONSIGNÉS À R	480.95	477.65	3.30	0.69
46716000 CONSIGNE CASTALIE	340.00		340.00	
46870000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR		450 000.00	-450 000.00	-100.00
Disponibilités	2 004 185.91	597 036.05	1 407 149.86	235.69
51200200 BNP PARIBAS	1 955 092.10	549 684.77	1 405 407.33	255.68
51200400 HSBC	44 457.96	15 329.70	29 128.26	190.01
51200500 BNP LA ROTONDE	2 456.65	29 510.40	-27 053.75	-91.68
51880000 PRODUIT ... RECEVOIR BANQUE	1 663.00		1 663.00	
53110000 CAISSE A TABLE	52.39	988.48	-936.09	-94.70
53112000 CAISSE LA ROTONDE	463.81	1 522.70	-1 058.89	-69.54
Charges constatées d'avance (3)	20 909.28	12 267.11	8 642.17	70.45
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	20 909.28	12 267.11	8 642.17	70.45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 548 351.22	2 722 813.72	-174 462.50	-6.41
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 778 872.33	4 006 797.71	-227 925.38	-5.69

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	76 078.00	76 078.00		
10100000 CAPITAL	76 078.00	76 078.00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	59 554.16	59 554.16		
10400000 PRIME D'EMISSION	59 554.16	59 554.16		
Réserves				
Réserve légale	7 608.00	7 608.00		
10610000 RESERVE LEGALE	7 608.00	7 608.00		
Autres réserves	262 448.57	262 448.57		
10680000 AUTRES RESERVES	262 448.57	262 448.57		
Report à nouveau	1 045 556.42	8 362.91	1 037 193.51	
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	1 045 556.42	8 362.91	1 037 193.51	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-411 083.90	1 037 193.51	-1 448 277.41	-139.63
SITUATION NETTE	1 040 161.25	1 451 245.15	-411 083.90	-28.33
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 040 161.25	1 451 245.15	-411 083.90	-28.33
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour charges	304 500.00	375 438.84	-70 938.84	-18.89
15500000 PROVISIONS POUR IMPOTS	304 500.00	375 438.84	-70 938.84	-18.89
TOTAL PROVISIONS	304 500.00	375 438.84	-70 938.84	-18.89
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	1 700 693.30		1 700 693.30	
16416000 BNP PRET PGE 12 MOIS 1 500 K€	1 500 000.00		1 500 000.00	
16417000 BNP - PRET REBOND 2020 -200 K€	200 000.00		200 000.00	
51800000 INTERETS COURUS	693.30		693.30	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	159 563.21	158 961.00	602.21	0.38
45500000 CC NIGHTINGALE	152 527.52	150 000.00	2 527.52	1.69
45500500 CC MARIE-ANNE CANTO ATA	5 235.87	6 433.48	-1 197.61	-18.62
45580000 ASSOCIES C/C - INTERETS COURUS	1 799.82	2 527.52	-727.70	-28.79
Avances et acptes recus commandes en cours		23 503.80	-23 503.80	-100.00
41910000 CLTS AVANCES ACPTÉ / CDES		23 503.80	-23 503.80	-100.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 953.98	1 072 507.39	-934 553.41	-87.14
40100000 FOURNISSEURS CENTRALISATEUR	63 720.83	106 569.74	-42 848.91	-40.21
40100100 COMPTE FOURNISSEURS A TABLE	42 810.52	425 593.21	-382 782.69	-89.94
40100300 FOURNISSEUR AUTO-ENTREPRENEUR		12 622.35	-12 622.35	-100.00
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	31 422.63	527 722.09	-496 299.46	-94.05
Dettes fiscales et sociales	404 756.31	369 589.79	35 166.52	9.52
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	6 429.91	19 726.67	-13 296.76	-67.40
42100200 NDF SALARIÉS	561.27		561.27	
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS	6 498.74	5 105.35	1 393.39	27.29
42810000 NDF SALAIRES	851.63		851.63	
42820000 DETTES POUR CONGES PAYES	104 502.90	88 833.28	15 669.62	17.64
42860000 PERSONNEL AUT CHARGES A PAYER	565.63	20 000.00	-19 434.37	-97.17
43100000 URSSAF	146 587.66	62 438.15	84 149.51	134.77
43701000 RETRAITE ARRCO-AGIRC	32 007.61	17 607.44	14 400.17	81.78
43780000 PREVOYANCE	5 391.69	3 776.27	1 615.42	42.78
43780100 MUTUELLE	4 827.64	18 697.44	-13 869.80	-74.18
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	37 374.74	31 943.47	5 431.27	17.00
43860000 ORG.SOC. CHARGES A PAYER	219.70	8 000.00	-7 780.30	-97.25
43865000 ORGA. SOCIAUX CHARGES A PAYER		2 102.47	-2 102.47	-100.00

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
44210000 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	4 183.00	4 228.90	-45.90	-1.09
44562100 TVA DED. IMMOBILISATIONS TR	76.80		76.80	
44566050 TVA DED. SUR DEBITS 5,50%	0.83		0.83	
44571100 TVA COLL. SUR DÉBIT 10%		1 191.62	-1 191.62	-100.00
44571200 TVA COLLECTEE TX 20 %		142.58	-142.58	-100.00
44586100 TVA SUR AAR	695.98	4 248.67	-3 552.69	-83.62
44587000 TVA S/FACTURES A ETABLIR		572.75	-572.75	-100.00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	48 665.14	80 974.73	-32 309.59	-39.90
44862000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 016.61		2 016.61	
44863000 FORMATION CONTINUE	3 298.83		3 298.83	
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		427 582.37	-427 582.37	-100.00
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS		338 827.83	-338 827.83	-100.00
40840000 FRS IMMO FACT N PARVENUES		88 754.54	-88 754.54	-100.00
Autres dettes	31 244.28	127 969.37	-96 725.09	-75.58
41980000 RRR A ACCORDER /AVOIRS A ETABL	31 210.07	127 969.37	-96 759.30	-75.61
46730000 ENCAISSEMENTS CRT	34.21		34.21	
TOTAL DETTES	2 434 211.08	2 180 113.72	254 097.36	11.66
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 778 872.33	4 006 797.71	-227 925.38	-5.69
(1) Dont à plus d'un an	200 000.00	23 503.80		
(1) Dont à moins d'un an	2 234 211.08	2 156 610.00		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	1 048 319.50	36.40	2 638 395.64	40.16	-1 590 076.14	-60.27
70702200 VENTES SPIRITUEUX 20%	68 900.63	2.39	218 583.47	3.33	-149 682.84	-68.48
70702500 VENTES PRODUITS DESINFECTANTS	54.58				54.58	
70710200 VENTES PLATS NON TRANS. TAUX R	712 194.70	24.73	1 924 109.45	29.29	-1 211 914.75	-62.99
70710240 VENTES BOISSONS NON ALC TAUX R	73 428.88	2.55	243 428.87	3.71	-169 999.99	-69.84
70711000 VENTES D'EMB STOCK TAUX RÉDUIT	38 159.29	1.32	135 798.57	2.07	-97 639.28	-71.90
70720000 VENTES SUPPORTS MKG	32 181.86	1.12	40 159.50	0.61	-7 977.64	-19.86
70730010 VENTES LA ROTONDE - PLAT	38 722.56	1.34	68 932.32	1.05	-30 209.76	-43.83
70730030 VENTES LA ROTONDE - ALCOOL	3 613.23	0.13	7 383.46	0.11	-3 770.23	-51.06
70799800 PROVISIONS S/CA	81 063.77	2.81			81 063.77	
Production vendue (biens et services)	1 831 913.83	63.60	3 931 102.21	59.84	-2 099 188.38	-53.40
70110000 VENTES PRODUITS FINIS 10%	1 298 284.98	45.08	2 305 217.49	35.09	-1 006 932.51	-43.68
70802510 LOCATION VAISSELLES ETC TAUX R	237 140.18	8.23	667 135.70	10.16	-429 995.52	-64.45
70802610 PRESTATIONS SERV DIV TAUX REDU	300 255.18	10.42	877 203.69	13.35	-576 948.51	-65.77
70810240 VENTES TRANSPORT TAUX REDUIT	114 338.65	3.97	288 976.39	4.40	-174 637.74	-60.43
70900000 RAB REM RIST ACCORD PAR L'ENTR	-118 105.16	-4.10	-207 431.06	-3.16	89 325.90	43.06
Montant net du chiffre d'affaires	2 880 233.33	100.00	6 569 497.85	100.00	-3 689 264.52	-56.16
Subventions d'exploitation	125 045.46	4.34	1 359.67	0.02	123 685.79	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	125 045.46	4.34	1 359.67	0.02	123 685.79	
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	21 755.16	0.76	28 280.87	0.43	-6 525.71	-23.07
78174000 REPRISE PROV. DEPREC. CLIENTS			7 248.48	0.11	-7 248.48	-100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT	17 056.26	0.59	21 032.39	0.32	-3 976.13	-18.90
79110000 REPRISE AVANTAGE EN NATURE	4 698.90	0.16			4 698.90	
Autres produits	485.34	0.02	43 174.43	0.66	-42 689.09	-98.88
75800000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	485.34	0.02	43 174.43	0.66	-42 689.09	-98.88
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 027 519.29	105.11	6 642 312.82	101.11	-3 614 793.53	-54.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	432 551.16	15.02	1 393 995.83	21.22	-961 444.67	-68.97
60700000 PETITS ACHATS DE MARCHANDISES	5 396.30	0.19			5 396.30	
60700500 ACHATS MARCHANDISES 5.5%	1 489.65	0.05			1 489.65	
60702000 ACHAT PLATS TRAIT TX REDUIT	218 975.61	7.60	909 100.57	13.84	-690 124.96	-75.91
60702100 ACHATS SPIRITUEUX TRAIT TAUX N	24 142.15	0.84	112 356.96	1.71	-88 214.81	-78.51
60702400 ACHAT BOISSONS TRAIT TAUX RÉDU	43 728.24	1.52	100 061.79	1.52	-56 333.55	-56.30
60705000 ACHATS COMMANDES LA ROTONDE 5.	581.22	0.02	39 453.01	0.60	-38 871.79	-98.53
60705500 ACHATS COMMANDES LA ROTONDE 20	11.13		61.79		-50.66	-81.99
60720000 ACHAT D'EMBALLAGES	138 278.57	4.80	232 961.71	3.55	-94 683.14	-40.64
60970000 RRRO S/ACHATS MARCHANDISES	-51.71				-51.71	
Variation de stocks	-12 409.09	-0.43	564.09	0.01	-12 973.18	
60370000 VAR DES STOCKS DE MARCHANDISES	-389.94	-0.01	-2 258.87	-0.03	1 868.93	82.74
60372600 VARIATIONS STOCK D'EMBALLAGE	-12 019.15	-0.42	2 822.96	0.04	-14 842.11	-525.76
Achats de mat. premières et autres appro.	358 226.96	12.44	493 016.93	7.50	-134 789.97	-27.34
60100000 ACHATS STOCKES MAT PRE & FOURN	358 226.96	12.44	493 016.93	7.50	-134 789.97	-27.34
Variation de stocks	-12 351.08	-0.43	2 505.45	0.04	-14 856.53	-592.97
60310000 VAR STOCKS MAT PREM & FOURN	-12 351.08	-0.43	2 505.45	0.04	-14 856.53	-592.97
Autres achats et charges externes	1 063 174.81	36.91	1 888 456.46	28.75	-825 281.65	-43.70
60610000 FOURNITURES NON STOCKABLES	57 911.55	2.01	1 596.40	0.02	56 315.15	
60612000 GAZ	3 883.01	0.13			3 883.01	
60614000 CARBURANT LIVRAISON	29 530.77	1.03	50 499.13	0.77	-20 968.36	-41.52
60615000 AUTRES FRAIS DE LIVRAISON	236.12	0.01	257.94		-21.82	-8.46

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	31 210.88	1.08	33 717.02	0.51	-2 506.14	-7.43
60630500 PETIT EQUIPEMENT CUISINE	46.30				46.30	
60631000 VETEMENTS DE TRAVAIL	316.06	0.01	759.75	0.01	-443.69	-58.40
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 608.49	0.33	9 240.35	0.14	368.14	3.98
60650000 PETIT MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 317.95	0.05	3 024.85	0.05	-1 706.90	-56.43
60680000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 865.86	0.17	477.30	0.01	4 388.56	919.46
60681000 OBJET DECORATION ET SCENO	7 768.52	0.27	12 150.22	0.18	-4 381.70	-36.06
61101200 PRESSING	192.04	0.01			192.04	
61102500 LOCATION VAISSELLES	166 289.08	5.77	478 791.30	7.29	-312 502.22	-65.27
61102600 PRESTATIONS SERVICE REFACT	79 315.86	2.75	199 116.68	3.03	-119 800.82	-60.17
61102700 ACHAT TRANSPORT SUR VENTES	27 026.96	0.94	100 031.68	1.52	-73 004.72	-72.98
61220000 CREDIT BAIL MOBILIER			2 496.52	0.04	-2 496.52	-100.00
61300000 LOCATIONS LOCAUX	80 250.67	2.79	26 989.00	0.41	53 261.67	197.35
61300100 LOCATIONS MATERIELS DIVERS			599.72	0.01	-599.72	-100.00
61301000 LOCATION LONGUE DURÉE TÉLÉPHON	2 817.79	0.10	2 302.96	0.04	514.83	22.36
61301500 LOCATION LONGUE DURÉE VÉHICULE	96 512.74	3.35	109 859.59	1.67	-13 346.85	-12.15
61301700 LOCATION LONGUE DURÉE MATÉRIEL	6 364.84	0.22	5 599.85	0.09	764.99	13.66
61301900 LOCATION LD PRESSE A BALLE	4 560.00	0.16			4 560.00	
61303000 LOCATION VÊTEMENTS DE TRAVAIL	7 151.71	0.25	3 862.98	0.06	3 288.73	85.13
61304000 LOCATION MATÉRIEL DE TRANSPORT	11 964.41	0.42	25 428.65	0.39	-13 464.24	-52.95
61310000 FRAIS DE STOCKAGE	1 440.06	0.05	278.32		1 161.74	417.41
61365000 LOCATION MACHINE AFFRANCHIR	214.02	0.01	76.36		137.66	180.28
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	24 130.00	0.84	3 561.50	0.05	20 568.50	577.52
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	3 871.38	0.13	677.24	0.01	3 194.14	471.64
61501000 ENTRETIEN CIRCUIT EXTRACTION F			370.00	0.01	-370.00	-100.00
61501500 ENTRETIEN MATÉRIEL DE CUISINE	8 267.23	0.29	9 307.70	0.14	-1 040.47	-11.18
61502000 MAINTENANCE SAGE	7 452.05	0.26	10 271.78	0.16	-2 819.73	-27.45
61502500 ENTRETIEN JARDIN	4 108.88	0.14			4 108.88	
61503000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	15 049.72	0.52	32 863.98	0.50	-17 814.26	-54.21
61504000 ABT LOGICIEL SUIVI LOCALISATIO	2 666.85	0.09	2 309.01	0.04	357.84	15.50
61504500 APPLICATION DISPATCH	1 831.35	0.06	2 030.28	0.03	-198.93	-9.80
61505000 ALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE	420.00	0.01	3 184.00	0.05	-2 764.00	-86.81
61505500 CONTRÔLE INSTAL ELECTRIQUE			402.58	0.01	-402.58	-100.00
61506000 DÉRATISATION	737.50	0.03	367.50	0.01	370.00	100.68
61508000 RAMASSAGE ORDURE	13 785.31	0.48	29 759.89	0.45	-15 974.58	-53.68
61509900 ENTRETIEN LOCAUX	9 748.15	0.34	6 075.72	0.09	3 672.43	60.44
61510000 CENTRE D'APPELS ATA			1 051.56	0.02	-1 051.56	-100.00
61520000 ENTRETIEN REPAR. S/BIENS IMMOB.	6 468.70	0.22	5 593.91	0.09	874.79	15.64
61580000 NOMS DE DOMAINE	366.82	0.01	381.93	0.01	-15.11	-3.96
61595000 PRÉLEVEMENT ANALYSE LABO	2 906.50	0.10	1 971.50	0.03	935.00	47.43
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	20 184.07	0.70	10 342.52	0.16	9 841.55	95.16
61600500 FRANCHISE	2 040.00	0.07	5 245.83	0.08	-3 205.83	-61.11
61610000 ASSURANCE EMPRUNT	263.89	0.01	262.63		1.26	0.48
61800000 SERVICES EXTERIEURS DIVERS			2 374.65	0.04	-2 374.65	-100.00
61803500 HÉBERGEMENT ATABLE	78.90		78.90			
61810000 DOCUMENTATION	168.58	0.01			168.58	
62100000 PERSONNEL EXT A L'ENTREPRISE	63 777.50	2.21	264 538.74	4.03	-200 761.24	-75.89
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	6 475.74	0.22	5 250.00	0.08	1 225.74	23.35
62260100 HONORAIRES C.A.C.	3 200.00	0.11	3 000.00	0.05	200.00	6.67
62260700 HONORAIRES ACOMPAGNEMENT STRAT	80 703.30	2.80	60 000.00	0.91	20 703.30	34.51
62260800 HONORAIRE MISSION DE CONSEIL S			39 000.00	0.59	-39 000.00	-100.00
62260900 HONORAIRES AVOCAT DENIAU			500.00	0.01	-500.00	-100.00
62261000 HONORAIRES GESTION ADMINISTRAT	16 575.00	0.58	11 310.00	0.17	5 265.00	46.55
62262000 HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	6 500.00	0.23	14 000.00	0.21	-7 500.00	-53.57
62262100 HONORAIRES SOCIAL	9 099.66	0.32	11 861.80	0.18	-2 762.14	-23.29
62263000 HONORAIRE COM/MKG	10 975.15	0.38	93 418.00	1.42	-82 442.85	-88.25
62264000 HONORAIRES AUDIT EXELMANS			15 000.00	0.23	-15 000.00	-100.00
62265000 HONORAIRES CERTIFICATION	3 600.00	0.12	5 650.00	0.09	-2 050.00	-36.28
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	21.67		2 058.15	0.03	-2 036.48	-98.95
62280000 HONORAIRES EXCEPTIONNELS	7 358.00	0.26			7 358.00	
62300000 PUBLICI PUBLICAT RELAT PUBLI	1 667.23	0.06	14 156.38	0.22	-12 489.15	-88.22
62310000 ANNONCES & PUBLICITE	16 446.36	0.57	16 226.72	0.25	219.64	1.35
62320000 CATALOGUES & OBJETS PUB	4 177.41	0.15	2 678.41	0.04	1 499.00	55.97
62380000 CADEAUX CLIENTS	2 858.68	0.10	8 387.73	0.13	-5 529.05	-65.92

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
62380100 DONS AUX OEUVRES			11 245.35	0.17	-11 245.35	-100.00
62380200 DIVERSES CONTRIBUTIONS	4 437.53	0.15			4 437.53	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	3 399.33	0.12	6.24		3 393.09	
62430000 TRANSP ENTRE ETS OU CHANTIERS	350.00	0.01			350.00	
62500100 FRAIS DE DÉPLACEMENT DIVERS	3 290.14	0.11			3 290.14	
62501100 DÉPLACEMENT S. COVALER	294.27	0.01	381.10	0.01	-86.83	-22.78
62510200 DÉPLACEMENT M.A.DUNSTON	2 756.07	0.10	19 808.84	0.30	-17 052.77	-86.09
62510900 DÉPLACEMENT HAVRE	19.00		28.34		-9.34	-32.96
62511000 FRAIS DEPLACEMENT J.FODERE	99.16				99.16	
62511400 DÉPLACEMENT MAITRE D'HOTEL	1 942.35	0.07	7 119.49	0.11	-5 177.14	-72.72
62513100 DÉPLACEMENT A. ALBOUY-GUEGAN	63.92		31.15		32.77	105.20
62513500 FRAIS DE DÉPLACEMENT I. FREY			149.67		-149.67	-100.00
62513600 DÉPLACEMENT A. DAVID	807.00	0.03	3 660.00	0.06	-2 853.00	-77.95
62513700 DÉPLACEMENT HELENE MESNAGER	1 506.24	0.05			1 506.24	
62513800 DÉPLACEMENT A. MESQUITA	3 054.63	0.11	6 480.00	0.10	-3 425.37	-52.86
62513900 DÉPLACEMENT N. DUCOUX			65.65		-65.65	-100.00
62514000 DÉPLACEMENT VIRGINIE	164.45	0.01	436.88	0.01	-272.43	-62.36
62514200 DEPLACEMENT MARINE DE ALMEIDA			284.59		-284.59	-100.00
62514300 DEPLACEMENT AMELIE TG			88.77		-88.77	-100.00
62514400 DEPLACEMENT JL ALPHONSE			112.57		-112.57	-100.00
62514500 FRAIS DE DEPLACEMENT F.JACQUES			42.42		-42.42	-100.00
62520000 PARKINGS	1 186.40	0.04	3 716.88	0.06	-2 530.48	-68.08
62570000 RECEPTIONS			9.55		-9.55	-100.00
62570100 FRAIS RECEPTION J.FODERE	398.25	0.01			398.25	
62570300 FRAIS DE RÉCEPTION M.A. DUNSTO	3 933.23	0.14	12 728.18	0.19	-8 794.95	-69.10
62570400 RÉCEPTION PERSONNEL ATABLE			88.36		-88.36	-100.00
62570700 FRAIS DE RÉCEPTION COVALER	78.14		395.37	0.01	-317.23	-80.24
62570800 FRAIS DE RESTAURANT GHA	1 255.75	0.04	1 209.65	0.02	46.10	3.81
62571400 DÉPLACEMENT A. ALBOUY-GUEGAN			2.79		-2.79	-100.00
62571600 FRAIS DE RÉCEPTION I.FREY	1 991.67	0.07	8 218.93	0.13	-6 227.26	-75.77
62571700 FRAIS DE RÉCEPTION A. MESQUITA			19.91		-19.91	-100.00
62571800 FRAIS DE RÉCEPTION N. DUCOUX			111.27		-111.27	-100.00
62571900 FRAIS DE RÉCEPTION VIRGINIE	204.25	0.01	428.85	0.01	-224.60	-52.37
62572000 FRAIS DE RECEPTION ANNICK LAMB	114.40				114.40	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	1 693.58	0.06	5 010.60	0.08	-3 317.02	-66.20
62620000 TELEPHONE FIXE	9 207.14	0.32	7 074.40	0.11	2 132.74	30.15
62621000 ADSL / INTERNET	5 684.51	0.20	4 083.93	0.06	1 600.58	39.19
62621100 TÉLÉPHONIE MOBILE	10 488.61	0.36	14 856.13	0.23	-4 367.52	-29.40
62623000 TÉLÉPHONE PORTABLE	299.90	0.01	701.80	0.01	-401.90	-57.27
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	10 263.45	0.36	16 156.71	0.25	-5 893.26	-36.48
62710000 COMMISSIONS CB	82.83		1 024.98	0.02	-942.15	-91.92
62720000 COMMISSIONS CB LA ROTONDE	646.84	0.02			646.84	
62810000 COTISATIONS	4 684.50	0.16			4 684.50	
Impôts, taxes et versements assimilés	51 526.79	1.79	99 161.78	1.51	-47 634.99	-48.04
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	7 756.88	0.27			7 756.88	
63130000 PARTIC DES EMPLOY A FORM CONT	13 001.80	0.45	19 897.71	0.30	-6 895.91	-34.66
63140000 AGEFIPH	6 403.64	0.22	7 582.68	0.12	-1 179.04	-15.55
63150000 PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCT			7 320.87	0.11	-7 320.87	-100.00
63511000 CVAE ET CFE	22 941.00	0.80	62 824.00	0.96	-39 883.00	-63.48
63514000 TAXE SUR VEHICULES DE STE	1 229.00	0.04	975.00	0.01	254.00	26.05
63540100 CARTES GRISSES VEHICULES	191.36	0.01	561.52	0.01	-370.16	-65.92
63700000 AUTRES ORGAN. (AUTRES IMP"TS ,	3.11				3.11	
Salaires et traitements	1 173 718.63	40.75	1 627 740.94	24.78	-454 022.31	-27.89
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	1 033 227.84	35.87	1 234 876.15	18.80	-201 648.31	-16.33
64110300 SALAIRES LA ROTONDE	18 196.39	0.63	30 653.96	0.47	-12 457.57	-40.64
64110400 SALAIRES - EXTRAS	104 947.58	3.64	340 800.10	5.19	-235 852.52	-69.21
64120000 CONGES PAYES	15 669.62	0.54	19 425.41	0.30	-3 755.79	-19.33
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	565.63	0.02	-360.80	-0.01	926.43	256.77
64146000 INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT	1 111.57	0.04	1 783.33	0.03	-671.76	-37.67
64147000 INDEMNITÉ DE RUPTURE CONVENTIO			562.79	0.01	-562.79	-100.00
64170000 AVANTAGE EN NATURE (DÉBIT)			8 596.72	0.13	-8 596.72	-100.00
64180000 AVANTAGE EN NATURE			-8 596.72	-0.13	8 596.72	100.00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Charges sociales	252 296.00	8.76	587 134.91	8.94	-334 838.91	-57.03
64510000 COTISATIONS A L' URSSAF	108 640.17	3.77	330 275.60	5.03	-221 635.43	-67.11
64510100 COTISATIONS URSSAF EXTRA	31 292.02	1.09	93 759.01	1.43	-62 466.99	-66.63
64510300 URSSAF LA ROTONDE	5 068.27	0.18	8 706.15	0.13	-3 637.88	-41.79
64520000 COTISATIONS MUTUELLES	9 438.29	0.33	8 177.43	0.12	1 260.86	15.42
64520300 COTISATION MUTUELLE LA ROTONDE	600.60	0.02	197.20		403.40	204.56
64550000 RETRAITE IREC-GRP MALAK	62 565.37	2.17	74 306.49	1.13	-11 741.12	-15.80
64550100 COTIS RETRAITE EXTRAS	10 216.56	0.35	33 198.22	0.51	-22 981.66	-69.23
64550300 COTIS MALAKOFF LA ROTONDE	994.05	0.03	1 712.24	0.03	-718.19	-41.94
64580000 PREVOYANCE HCR GRP MORNAY	6 975.80	0.24	7 345.59	0.11	-369.79	-5.03
64580100 CHARGES S/CP	5 431.27	0.19	4 173.92	0.06	1 257.35	30.12
64580200 COTIS PREVOYANCE EXTRAS	247.37	0.01	802.03	0.01	-554.66	-69.16
64580300 CHARGES SOCIALES SUR PRIMES	-7 780.30	-0.27	-4 867.00	-0.07	-2 913.30	-59.86
64580400 COTIS KLESIA LA ROTONDE	272.91	0.01	349.36	0.01	-76.45	-21.88
64809000 FORMATION PERSONNEL	8 004.50	0.28	9 731.67	0.15	-1 727.17	-17.75
64810000 INDEMNITE TRANSPORT	3 152.11	0.11	3 498.50	0.05	-346.39	-9.90
64820000 VISITE MÉDICALE	5 700.00	0.20	3 200.00	0.05	2 500.00	78.13
64840100 CHÈQUES CADEAUX PERSONNEL			8 088.50	0.12	-8 088.50	-100.00
64850000 COACHING SPORTIF	1 477.01	0.05	4 480.00	0.07	-3 002.99	-67.03
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	177 398.31	6.16	104 120.65	1.58	73 277.66	70.38
68111300 DOT AMORT IMMO INCORP ATA	1 408.01	0.05	1 229.06	0.02	178.95	14.56
68112300 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ATA	175 990.30	6.11	102 891.59	1.57	73 098.71	71.04
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	31 333.60	1.09			31 333.60	
68174000 DOT DEPREC CREANCES	31 333.60	1.09			31 333.60	
Autres charges	631.88	0.02	45 725.34	0.70	-45 093.46	-98.62
65100000 REDEV POUR CONCESS BREV LIC			433.50	0.01	-433.50	-100.00
65400000 PERTES /CREANCES IRRECOURVABLE			6 351.64	0.10	-6 351.64	-100.00
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	631.88	0.02	38 940.20	0.59	-38 308.32	-98.38
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 516 097.97	122.08	6 242 422.38	95.02	-2 726 324.41	-43.67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-488 578.68	-16.96	399 890.44	6.09	-888 469.12	-222.18
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	1 663.00	0.06			1 663.00	
76400000 RETROCESSIONS BANCAIRES	1 663.00	0.06			1 663.00	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 663.00	0.06			1 663.00	
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 799.82	0.06	5 162.21	0.18	-3 362.39	-65.13
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES			2 634.69	0.09	-2 634.69	-100.00
66150000 INT CPTEs COUR & DES DEP CRED	1 799.82	0.06	2 527.52	0.09	-727.70	-28.79
Différences négatives de change			429.11	0.01	-429.11	-100.00
66600000 PERTES DE CHANGE			429.11	0.01	-429.11	-100.00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 799.82	0.06	5 591.32	0.19	-3 791.50	-67.81
RÉSULTAT FINANCIER	-136.82		-5 591.32	-0.09	5 454.50	97.55
RÉSULTAT COURANT	-488 715.50	-16.97	394 299.12	6.00	-883 014.62	-223.95
Produits exceptionnels						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SA A TABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation en valeur	en %
Sur opérations de gestion	43 920.25	1.52	17 166.67	0.26	26 753.58	155.85
77100000 PROD EXCEPT SUR OPERAT DE GEST	736.05	0.03			736.05	
77180000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION	43 184.20	1.50	17 166.67	0.26	26 017.53	151.56
Sur opérations en capital	19 273.35	0.67	1 501 828.10	22.86	-1 482 554.75	-98.72
77700000 QUOTE P SUBV INVEST VIR AU RES	19 273.35	0.67			19 273.35	
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 828.10	0.03	-1 828.10	-100.00
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			1 500 000.00	22.83	-1 500 000.00	-100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 193.60	2.19	1 518 994.77	23.12	-1 455 801.17	-95.84
Charges exceptionnelles	56 500.84	1.96	27 723.01	0.42	28 777.83	103.80
Sur opérations de gestion	1 629.94	0.06	27 723.01	0.42	-26 093.07	-94.12
67121000 PÉNALITÉS, AMENDES NON DÉDUCTI	54 870.90	1.91			54 870.90	
67180000 CH. EXCEPT. / OP DE GESTION			425 226.00	6.47	-425 226.00	-100.00
Sur opérations en capital			425 226.00	6.47	-425 226.00	-100.00
67880000 CHARGES EXCEPT DIVERSES			73 771.20	1.12	-73 771.20	-100.00
Dotations amortissements, dépréciations, provisions			73 771.20	1.12	-73 771.20	-100.00
68710000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 500.84	1.96	526 720.21	8.02	-470 219.37	-89.27
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 692.76	0.23	992 274.56	15.10	-985 581.80	-99.33
Impôt sur les bénéfices	-70 938.84	-2.46	349 380.17	5.32	-420 319.01	-120.30
68900000 PROVISIONS POUR IMPOTS			375 438.84	5.71	-375 438.84	-100.00
69500000 IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			-6 350.67	-0.10	6 350.67	100.00
69920000 CI MÉCÉNAT			-19 708.00	-0.30	19 708.00	100.00
78900000 REPRISE PROVISIONS POUR IMPOTS	-70 938.84	-2.46			-70 938.84	
TOTAL DES PRODUITS	3 092 375.89	107.37	8 161 307.59	124.23	-5 068 931.70	-62.11
TOTAL DES CHARGES	3 503 459.79	121.64	7 124 114.08	108.44	-3 620 654.29	-50.82
Bénéfice ou Perte	-411 083.90	-14.27	1 037 193.51	15.79	-1 448 277.41	-139.63
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	43 184.00					
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	29 870.00					
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 800.00				2 527.00	

IMPRIMES FISCAUX

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 28 RUE DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 42384391100086			Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2020				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 800	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	114 190	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	231 282	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	55 116	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 594 794	364 273	1 230 521
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	29 817	29 817
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	52 751	52 751
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	158 312	31 334
		Autres créances (3)	BZ	CA	313 711	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	2 004 186	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 909	20 909
TOTAL (III)		CJ	CK	2 579 685	31 334	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 174 479	395 607	3 778 872
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SA A TABLE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	76 078	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	59 554	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	7 608	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	262 449	
	Report à nouveau			DH	1 045 556	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-411 084	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 040 161	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	304 500	
TOTAL (III)			DR	304 500		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 700 693	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	159 563	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	137 954	
	Dettes fiscales et sociales			DY	404 756	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	31 244	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 434 211		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 778 872		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 234 211	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	1 048 320	FB		FC	1 048 320
	Production vendue {	biens *	FD	1 180 180	FE		FF	1 180 180
		services *	FG	651 734	FH		FI	651 734
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 880 233	FK		FL	2 880 233
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	125 045
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	21 755
	Autres Produits (1) (11)						FQ	485
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	432 551
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-12 409
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	358 227
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	-12 351
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 063 175
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	51 527
	Salaires et traitements *						FY	1 173 719
	Charges sociales (10)						FZ	252 296
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	177 398
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	31 334	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	632
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-488 579
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 663
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)					GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 800
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)					GU
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-137
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-488 716

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A TABLE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	43 920	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	19 273	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	63 194	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	56 501	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	56 501	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 693	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-70 939	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 092 376	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 503 460	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	-411 084	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	43 184	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	29 870	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	1 800	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	IX		
	(9) Dont transfert de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	21 755	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A4		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Indemnités transactionnelles	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Régularisation comptes de tiers	25 000	43 184		
Pénalités et amendes	29 870			
Subventions d'investissement	1 630			
Produits exceptionnels divers		19 273		
		736		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Régularisation comptes de tiers	Charges antérieures	Produits antérieurs		
	29 870	43 184		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SA A TABLE										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	20 970	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	199 689	KT		KU	7 895	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	1 002 058	KW		KX	30 221
		Matériel de transport *						KY	36 966	KZ		LA	41 137
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	129 036	LC		LD	72 091
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 367 749	LO		LP	151 343	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	82 524	IU		IV	785		
TOTAL IV						LQ	82 524	LR		LS	785		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 471 243	ØH		ØJ	152 129		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	384	LW	20 586	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	207 584	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	1 032 278
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	78 103
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	201 127
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG		NH	1 519 093	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
Autres participations				IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	28 193	2F	55 116		
TOTAL IV				I3		NJ	28 193	NK	55 116		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	28 577	ØL	1 594 794		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/12/2020						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SA A TABLE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	17 776	PF	1 408	PG	384	PH	18 800					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.général.es, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	80 649	QA	33 542	QB		QC	114 190					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	2 525	QE	102 204	QF		QG	104 729					
	Matériel de transport		QH	16 256	QI	9 739	QJ		QK	25 995					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	70 054	QM	30 505	QN		QO	100 559					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	169 482	QV	175 990	QW		QX	345 473					
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	187 259	ØP	177 398	ØQ	384	ØR	364 273					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.général.es, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP-NQ+NR)		NW						NY						NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SA A TABLE		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	375 439	5C	70 939	5E	304 500	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	375 439	TV	70 939	TX	304 500	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	31 334	6V	31 334		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	31 334	TZ	UA	31 334	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	375 439	UB	31 334	UC	70 939	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	31 334	UF			
			UG		UH			
			UJ		UK	70 939		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SA A TABLE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	55 116	UV		UW	55 116		
	Clients douteux ou litigieux	VA	34 479		34 479				
	Autres créances clients	UX	123 832		123 832				
	Créance représentative de titres précédés ou remis en garantie*	UO							
	Personnel et comptes rattachés	ZI							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UY	96 993		96 993				
		UZ							
	État et autres collectivités publiques	VM							
	Impôts sur les bénéfices	VB	38 022		38 022				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN	112 636		112 636				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP	21 273		21 273				
	Divers	VC	19 708		19 708				
	Groupe et associés (2)	VR	25 078		25 078				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	20 909		20 909				
	Charges constatées d'avance	VT	548 047	VU	492 932	VV	55 116		
TOTAUX		VD							
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENOIS	Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligatoires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 700 000		1 500 000		200 000			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	693		693					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	137 954		137 954						
	Personnel et comptes rattachés	8C	119 410		119 410						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	226 409		226 409						
	État et autres collectivités publiques	8E									
	Impôts sur les bénéfices	VW	774		774						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX									
	Obligations cautionnées	VQ	58 164		58 164						
	Autres impôts, taxes et assimilés	8J									
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	VI	159 563		159 563						
	Groupe et associés (2)	8K	31 244		31 244						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	ZZ										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	8L										
Produits constatés d'avance											
TOTAUX		VY	2 434 211	VZ	2 234 211		200 000				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 700 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET

☐

Néant

☐

*

Exercice N, clos le :
31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

31/12/2020

BÉNÉFICIAIRE COMPTABLE DE L' EXERCICE										WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)										WE	4 917
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										WG	1 229
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)										RB	
	Amendes et pénalités										XX	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XW	1 630
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										XY	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										I7	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										K7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										I8	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										ZN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										WN	300 000	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)										WO		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)										SU		
Zones d'entreprises* (activité exonérée)										SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										XR		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WQ		
										YI		

II. DÉDUCTIONS

TOTAL I

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*			WR	306 547
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)			WS	411 084
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WT	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		WU	78 260
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WV	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		WH	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	WP	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		WW	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		XB	
	Majoration d'amortissement*		I6	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	WZ	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	XA	
Mesures d'incitation	S.I.L.C. (art. 208C)	K3	ZX	
	Ilots d'emplois à dynamiser (art. 44 quinquies)	IF	ZY	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	XD	
	J.F.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Zone de restructuration de la défense (44 bis septies)	PA		
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		XS	
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	XG	122 248
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			Y2	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YJ		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	YK		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YL		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			YH	611 592
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			XJ	305 045
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			XL	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			XO	305 045

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT
IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Néant ☐ *

Dénomination de la société : SA A TABLE

N° SIRET : 4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

I-REINTEGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 1	
	E 2	306 547
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	306 547

II-DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 4	411 084
	E 5	200 508
	EY	
Plus-values nettes à long terme	E 6	
• imposées au taux de 19 %	EZ	
• imposées au taux de 15 %	E 7	
• imposées au taux de 0 %	E 8	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	I 9	
• imputées sur les déficits antérieurs		
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (210 F, 208 C et 219-IV du CGI)		
TOTAL II	F 1	611 592

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	
	Déficit (II-I)	F 3	305 045
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis) *		F 6	
	Bénéfice	F 8	
Résultat fiscal	Déficit	F 9	305 045

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA A TABLE

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)

Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises
placées sous le régime de l'article 39-I. le bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non
déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. le bis A1. 2 du CGI *

Provisions pour risques et charges *

Provision pour impôt différé

Provisions pour dépréciation *

Charges à payer

Effort construction

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A-SD :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de
l'exercice

Imputations

Montant net à la fin de
l'exercice

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant
du transfert.

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA A TABLE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020
clos le : 31/12/2020

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5		46 646
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	M5ter
Déficits imputés	J9		
Déficits reportables	M6		46 646
Déficits nés au titre de l'exercice	H8		305 045
Total des déficits restant à reporter	H9		351 691

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) 4			
1	2	3	(1) 4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I - a sexies - 0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I - a sexies - 0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I - a sexies - 0 du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-Not-SD et la notice 2032-SD

Désignation de l'entreprise SA A TABLE												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	8 363	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	1 037 194		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I		ØF	1 045 556		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)		ZH	1 045 556				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT	272 824			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		)	XQ	235 406			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	63 778			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	144 509			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	4 685	)	ST	346 659			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	1 063 175			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	22 941			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	28 586			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								YX	51 527			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	288 570			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	317 134			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)								ØB	1 166 352			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	1.18	%		
	- Numéro de centre agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0			ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	-305 045	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	-384 200	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 1 7 0 1 9 0 2 0 0 0 1 9						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SID

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	Logiciel	384	384			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1	1 500 000	300 000	1 200 000
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI)	N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2	1 500 000		300 000	1 200 000
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-
VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT
D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : SA A TABLE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(Résultat d'ensemble)

SIRET de la société intégrée : 42384391100086

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB		305 045
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1 ^{er} janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽²⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY		305 045
BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)	CZ		DA		305 045

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%	
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement déduits en contrevenant avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À
LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À
L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA A TABLE
N° SIRET : 42384391100086

Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2020

clos le : 31/12/2020

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3)+4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ) 6		-305 045
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		-305 045

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU
MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES
SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS
ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)



Dénomination de la société mère :										NIGHTINGALE									
SIREN de la société mère :										4 8 1 7 0 1 9 0 2 0 0 0 1 9									
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SA A TABLE									
SIREN de la société intégrée :										4 2 3 8 4 3 9 1 1 0 0 0 8 6									
Exercice ouvert le :										clos le :									
0 1 0 1 2 0 2 0										3 1 1 2 2 0 2 0									
A - RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²										MB									
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD				
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI									
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO				
TOTAL										MP					MQ				

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
	NA	ND	NE	NF	NG	NH	NJ	NK
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)								
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NJ	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroté ces tableaux 2058-PAP-SD.

² Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA A TABLE		Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois 12		Néant ☐ *													
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :																			
Dont apprentis		YP	42																
Dont handicapés		YF																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		YG																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		RL																	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 880 233																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT																	
TOTAL 1		OX	2 880 233																
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	485																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE																	
Subventions d'exploitation reçues		OF	125 045																
Variation positive des stocks		OD	24 760																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	17 056																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT																	
TOTAL 2		OM	167 347																
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																			
Achats		ON	937 474																
Variation négative des stocks		OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	705 203																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	8 592																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	632																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY																	
TOTAL 3		OJ	1 651 900																
IV - Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée		OG	1 395 680																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 395 680																
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	1 395 680																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 880 233																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	42																
Période de référence		HX																	
Date de cessation		GY	0	1	0	1	2	0	2	0	GZ	3	1	1	2	2	0	2	0
		HR																	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2021



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 42384391100086

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A TABLE

ADRESSE (voie) 28 RUE DES ACACIAS

CODE POSTAL 93800

VILLE EPINAY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	76072
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination NIGHTINGALE
 N° SIREN (si société établie en France) 481701902 % de détention 99.9900 Nb de parts ou actions 76 072.00
 Adresse : N° 17 Voie PARC DE MONTRETOUT
 Code Postal 92210 Commune SAINT-CLOUD Pays France

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET : 42384391100086

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA A TABLE

ADRESSE (voie) 28 RUE DES ACACIAS

CODE POSTAL 93800

VILLE EPINAY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

SOCIETE A TABLE

Société Anonyme à Conseil d'administration
Au Capital de 76.078 euros
Siège social : 28 rue des Acacias 93800 Épinay-Sur-Seine
423 843 911 RCS Bobigny

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
le vingt-huit juin,
A 14 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation faite par le président du Conseil d'Administration suivant lettres recommandées en date du 11 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Anne CANTO DUNSTON en sa qualité de Président Directeur Général (le « **Président** »).

Charles DUNSTON et Alexandra Bis-Aubouin les
actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Valérie CANTO est choisi comme secrétaire.

Le Cabinet EUROPEENNE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par le Code de commerce et en application des stipulations des statuts de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce (le « **Rapport du CAC** ») ;

- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce (le « **Rapport Spécial du CAC** ») ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation de la Société en société par actions simplifiées ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ; et
- les statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, établi conformément aux articles L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce
- Approbation des conditions dans lesquelles les présentes résolutions sont prises ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du Commissaire à la transformation ;
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Désignation du Président de la Société – Fixation de la durée de ses fonctions ;
- Confirmation des Commissaires aux comptes dans leurs fonctions ;
- Adoption de nouveaux statuts ;
- Constatation de la transformation définitive de la Société en société par actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

Le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Puis il donne lecture du Rapport du CAC et du Rapport Spécial du CAC.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les actionnaires décident d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs

L'Assemblée, après avoir entendu :

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- lecture du Rapport du CAC ; et
- les explications complémentaires fournies verbalement ;

approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, **donne** aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée,

après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du Conseil d'Administration et (ii) du Rapport du CAC,

après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un résultat d'un montant de (411.084) Euros,

décide, sur la proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice soit (411.084) Euros sur le compte «report à nouveau». Le montant de ce compte à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2020 présente un solde de 1.045.556 Euros. En conséquence de cette affectation, le nouveau solde s'élèvera dorénavant à 634.472 Euros.

L'Assemblée **constate** qu'au cours des trois précédents exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	Montants distribués	Par action
Exercice clos le 31 décembre 2019	0	0

Exercice clos le 31 décembre 2018	150 000	1,97
Exercice clos le 31 décembre 2017	200 000	2,629

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du CAC concernant les conventions réglementées,

approuve les conventions réglementées y mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

Transformation de la Société en société par actions simplifiée

L'Assemblée, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes concernant la transformation établie en application de l'article L. 224-3 du Code de commerce,

approuve le rapport du Commissaire à la transformation et ;

décide de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

La Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires relatives aux sociétés par actions simplifiée et par ses nouveaux statuts, ces dispositions légales et statutaires s'appliquant à la présentation, au contrôle et à l'approbation des comptes de l'exercice en cours.

Cette transformation, régulièrement effectuée, n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle, la Société continuant d'exister sous sa forme nouvelle, sans aucun changement dans son actif ni dans son passif. En particulier, l'objet, le siège et la date de clôture de l'exercice social en cours de la Société ne sont pas modifiés. La Société adhérera aux valeurs de l'économie sociale et solidaire et poursuivra comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, éthique et environnementale dans le secteur alimentaire.

Son capital social reste maintenu à soixante-seize mille soixante-dix-huit (76.078) euros, divisé en soixante-seize mille soixante-dix-huit (76.078) actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée prend acte, en tant que de besoin, que le mandat de Président de la Société prend fin de plein droit à l'issue de la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Désignation du Président de la Société – Fixation de la durée de ses fonctions

L'Assemblée,

décide de nommer la SAS NIGHTINGALE en qualité de premier Président de la société par actions simplifiée pour une durée illimitée.

Madame Marie-Anne CANTO DUNSTON déclare accepter la fonction de représentant permanent/légal de la SAS NIGHTINGALE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Confirmation du Commissaire aux comptes dans ses fonctions

L'Assemblée,

Confirme dans ses fonctions :

- Le Cabinet EUROPEENNE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, domicilié au 7 avenue Mac Mahon 75017 Paris, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire jusqu'à la fin de son mandat ;

Le Commissaire aux comptes a par ailleurs déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Adoption de nouveaux statuts

L'Assemblée, en conséquence de ce qui précède et après avoir pris connaissance du projet des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de sociétés par actions simplifiée tel que figurant en Annexe des présentes,

décide d'adopter purement et simplement, article par article puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme sociale tel que figurant en Annexe des présentes et dont il vient d'être fait la lecture intégrale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Constatation de la transformation définitive de la Société en société par actions simplifiée

L'Assemblée, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président ou à son mandataire et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

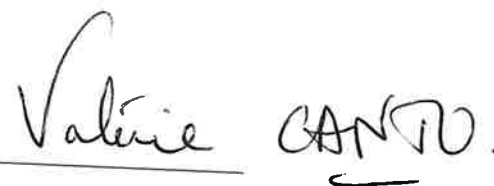
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



Marie-Anne CANTO DUNSTON
Président



Scrutateur



Scrutateur

Secrétaire

Annexe
Statuts d'A table sous forme de SAS

A TABLE

Société par actions simplifiée au capital de 76.078 euros
Siège social : 28 rue des Acacias – 93800 Épinay-Sur-Seine
423 843 911 auprès du RCS de Bobigny

STATUTS

28 juin 2021

u
Certifié conforme à
l'original "u"




ARTICLE 1er FORME

La Société a été constituée sous la forme d'une Société anonyme aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2003 enregistré auprès du greffe de Nanterre.

Elle a été transformée en Société par actions simplifiée suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 28 juin 2021 statuant à l'unanimité.

La Société continue d'exister entre les propriétaires des actions existantes et de celles qui seraient créées ultérieurement.

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une société par actions simplifiée régie par :

- Les présents statuts ;
- Les articles du Code de commerce concernant les sociétés par actions simplifiées ;
- La Loi no 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ses décrets et arrêtés d'applications ;
- Ainsi que toute autre loi et règlement en vigueur.

Elle fonctionne sous la même forme avec un ou plusieurs associés et ne peut faire appel public à l'épargne.

ARTICLE 2 DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est : A TABLE

ARTICLE 3 SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est établi au 28 rue des Acacias – 93800 Épinay-Sur-Seine.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu par décision du président ou de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, de la collectivité des associés. Lors d'un transfert décidé par le président, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 4 DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée, aura une durée de 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 5 OBJET SOCIAL

La Société s'inscrit dans une logique entrepreneuriale prenant en compte les trois piliers du développement durable soit l'exercice d'une activité économiquement viable, socialement équitable et ayant un moindre impact écologique (visant notamment une neutralité carbone et le zéro déchet).

La Société poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, éthique et environnementale dans le secteur alimentaire. L'alimentation saine et respectueuse de notre environnement étant au cœur de notre avenir.

La RSE est une partie intégrante de l'identité de la Société, de la sélection des fournisseurs à la livraison des produits finaux ou encore le choix des ustensiles et des matières utilisées.



Les différentes activités de la Société se complètent les unes les autres et soulignent les multiples interactions et l'interdépendance entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La Société a pour objectif d'atteindre cet équilibre grâce au nouveau mode de production et de consommation qu'elle promeut.

Afin d'assurer sa mission, quelques initiatives phares sont au cœur des préoccupations de la Société :

- La Société est établie au sein d'un bâtiment industriel dépollué et revalorisé le tout de manière écoresponsable par le réemploi et la valorisation des déchets issus du chantier de construction/réaménagement du siège social.
- Le siège d'A TABLE est certifié HQE bâtiment durable. Ce modèle d'exemplarité environnementale utilise des compresseurs au Co², un système de récupération des eaux de pluie, le tri, la valorisation et la déshydratation des déchets et plus généralement, l'optimisation énergétique sur l'ensemble du site.
- La Société souhaite permettre la permaculture sur le site de son siège social pour minimiser son empreinte carbone et connecter son activité avec une production locale et saisonnière.
- La Société a adopté une politique d'approvisionnement responsable auprès des artisans locaux qui partagent eux aussi une sensibilité pour le respect de l'environnement.
- La Société souhaite contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, sociales, économiques et culturelles, notamment au développement du lien avec la communauté et au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, en favorisant le développement local et durable, en organisant des ateliers de réinsertion professionnelle pour faire de l'entreprise un lieu de vie et de partage.
- La Société développe un plan de formation dynamique pour ses salariés et favorise la promotion interne ;
- La Société développe autant que possible des moyens de livraison respectueux de l'environnement notamment via véhicule électrique ou vélo mais envisage également de participer au développement des voies navigables sur la seine ;
- La Société souhaite également concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale notamment par la consolidation des forces des artisans locaux au travers notamment de ses activités de traiteur événementiel, de sous-traitance et de restauration, toutes orientées vers le développement durable.
- La Société a l'intention de soutenir des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique et sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social par, notamment, l'accompagnement de ces personnes dans l'exercice d'une activité professionnelle dans l'entreprise via des partenariats avec des ESAT.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :



- De proposer des services de livraison à domicile de plats cuisinés ou autres boissons et produits alimentaires, frais et/ou cuisinés et/ou transformés et ou conditionnés pour le compte de tiers, par tous moyens de transports mais en privilégiant des véhicules électriques ou bénéficiant d'un bonus écologique ;
- La prise de commande par téléphone, via un site Internet, ou tous autres moyens adaptés. La facturation, l'encaissement et le cas échéant le reversement du montant des prestations à un cocontractant dans le cadre d'un mandat transparent et/ou opaque ;
- La restauration et l'hôtellerie à domicile ou au bureau ;
- Les opérations de marketing ou de communication online et/ou offline visant à recruter et à fidéliser de nouveaux clients pour son propre compte ou pour le compte de tiers liés aux services ;
- L'événementiel corporate en général comprenant tous types de prestations événementielles, les réceptions privées, la restauration livrée en entreprises et la sous traitance gastronomique ;
- La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financière ou autres, créés ou à créer, quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement, ou autrement ;
- La gestion de ses participations ;
- Et plus généralement, toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social) ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'expansion ou le développement ;

ARTICLE 6 CAPITAL - ACTIONS - DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Le capital social, libéré intégralement, est fixé à soixante-seize mille soixante-dix-huit (76.078) euros. Il est divisé en soixante-seize mille soixante-dix-huit (76.078) actions d'un (1) euro de valeur nominale.

Les actions sont toutes émises en la forme nominative.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux décisions collectives des associés.

Les actions donnent lieu à une inscription sur un compte ouvert dans les livres de la Société dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Une attestation d'inscription en compte pourra être délivrée à l'associé qui en aura fait la demande.

En cas de pluralité d'associés, chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres à l'occasion d'une opération telle que réduction du capital, augmentation du capital par

incorporation de réserves, fusion ou autrement, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne confèrent aucun droit contre la Société, les associés devant faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de titres nécessaires.

Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire pour toute autre décision que celle concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter aux assemblées par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique justifiant d'une habilitation spéciale. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé.

ARTICLE 7 TRANSMISSION DES ACTIONS

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du titulaire sur les registres que la Société tient à cet effet au siège social.

Les actions sont transmises à l'égard des tiers et de la Société par virement de compte à compte.

ARTICLE 8 DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

La Société est gérée et représentée par un président qui est une personne morale ou une personne physique, de nationalité française ou étrangère, associée ou non associée de la Société.

Lorsqu'une personne morale exerce les fonctions de président, elle est représentée dans sa fonction par son représentant légal (ou ses représentants légaux, le cas échéant). Ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités, civile et pénale, que s'ils étaient président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

A titre d'ordre interne, non opposable aux tiers, un président personne morale peut déléguer dans ses fonctions un tiers mandaté, portant le titre de représentant permanent, sans préjudice des obligations et responsabilités qui pèsent sur la personne morale et ses représentants légaux.

Le président est désigné par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision collective des associés de la Société.

ARTICLE 9 DURÉE DES FONCTIONS DU PRÉSIDENT

Le président exerce ses fonctions avec ou sans limitation de durée selon la décision prise par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par les associés lors de sa nomination. Il ne peut être révoqué que par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés représentant plus de 50% du capital social et des droits de vote.

ARTICLE 10 POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le président est investi en toutes circonstances de tous les pouvoirs nécessaires pour représenter et diriger la société, sauf stipulations particulières convenues lors de sa nomination, et sauf pour les décisions pour lesquelles les dispositions légales ou les présents statuts donnent compétence exclusive à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés.

Le président peut, sous sa responsabilité, donner toutes délégations de pouvoir à toutes personnes physiques ou morales, associés ou non de la Société, de son choix pour un ou plusieurs objets déterminés, et doit prendre, à cet égard, toutes mesures nécessaires pour que soient respectées les stipulations des présents statuts. En particulier, le président aura la faculté de déléguer ses pouvoirs, à tout salarié disposant d'un niveau de qualification adapté aux responsabilités concernées, pour la gestion des relations individuelles (embauche, licenciement, pouvoir disciplinaire) et collectives (mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, hygiène et sécurité du travail).

Conformément à l'article 1161 alinéa 2 du Code civil, le président est autorisé à agir pour le compte de la Société dans l'hypothèse où la Société deviendrait partie à un contrat dans le cadre duquel le président agirait également en tant que représentant d'une autre partie au contrat.

ARTICLE 11 DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Société peut également être dirigée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales portant le titre de directeur général. La nomination du directeur général est faite par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés. Le directeur général personne physique peut être lié à la Société par un contrat de travail.

ARTICLE 12 DURÉE DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général exerce ses fonctions avec ou sans limitation de durée selon la décision prise par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par la collectivité des associés lors de sa nomination. Le directeur général peut être révoqué à tout moment et sans qu'aucun motif ne soit nécessaire, par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés constatée dans un acte. La cessation, pour quelque cause que ce soit et quelle qu'en soit la forme des fonctions de directeur général, ne donnera droit au directeur général révoqué à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sauf restriction contenue dans la décision de nomination ou dans une décision postérieure, le directeur général dispose des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que le président.

ARTICLE 14 POLITIQUE DE REMUNERATION DES SALARIES ET DES DIRIGEANTS

La Société s'engage à mener une politique de rémunération des salariés et des dirigeants qui satisfait les règles du Code du travail et les conditions suivantes :

La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur ;

Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale

du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur

Rémunération du président

En contrepartie des missions qui lui ont été confiées et conformément aux statuts, le président peut percevoir, au titre de ses fonctions de président, une rémunération librement fixée par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés. Cette rémunération est, le cas échéant, modifiée par une nouvelle décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés.

Rémunération du directeur général

En contrepartie des missions qui lui ont été confiées et conformément aux statuts, le directeur général pourra percevoir, au titre de ses fonctions de directeur général, une rémunération librement fixée par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par décision collective des associés de la Société. Cette rémunération est, le cas échéant, révisée selon les mêmes formes.

ARTICLE 15 COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Les délégués du comité social et économique, le cas échéant, exercent les droits prévus par les articles L. 2312-72 à L. 2312-77 du Code du travail auprès du Président, ou auprès de la personne déléguée par lui à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2323-16 du Code du travail, les demandes d'inscription de projets de résolution que le comité social et économique souhaite soumettre au vote de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, devront être adressées par le comité social et économique représenté par l'un de ses membres mandaté à cet effet, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception, au Président dans un délai de vingt-cinq (25) jours au moins avant la date à laquelle l'Associé Unique, ou la collectivité des Associés, est consulté par le Président dans le cadre d'une Assemblée Générale ou d'une consultation par correspondance ou par téléconférence. Les demandes doivent être accompagnées d'une liste des projets de résolutions et d'un bref exposé des motifs.

ARTICLE 14 COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés désigne, lorsque cela est obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, notamment en ce qui concerne le contrôle des comptes sociaux, un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants, dans le cadre d'un audit légal classique ou de l'audit légal réservé aux petites entreprises.

Lorsque la désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant demeure facultative, c'est à la collectivité des associés, qu'il appartient de procéder à de telles désignations, si elle le juge opportun.



ARTICLE 15 EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et sera clos le 31 décembre 2020.

ARTICLE 16 APPROBATION DES COMPTES

Le rapport de gestion, les comptes annuels et, le cas échéant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, sont arrêtés par le président. Les comptes annuels et, le cas échéant les comptes consolidés, sont approuvés par l'associé unique ou, en cas de pluralités d'associés, par décision collective des associés, connaissance prise du rapport de gestion du président et des rapports des commissaires aux comptes, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice.

ARTICLE 17 DÉCISIONS

La collectivité des associés, ou l'associé unique le cas échéant, est seule compétente pour prendre les décisions suivantes qui sont qualifiées d'ordinaire ou d'extraordinaire selon leur nature :

- o l'approbation des comptes annuels et le cas échéant des comptes consolidés,
- o l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital,
- o la transformation, ou la dissolution de la Société ainsi qu'en matière de règles relatives à la liquidation et aux pouvoirs du liquidateur,
- o la fusion, la scission ou l'apport partiel d'actifs, sauf lorsqu'une disposition de la loi prévoit que ces opérations n'ont pas à être approuvées par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par la collectivité des associés, notamment en application des articles L.236-11 et L.236-11-1 du Code de commerce,
- o la prorogation de la durée de la Société,
- o la modification de dispositions statutaires, étant précisé que le président a également un pouvoir en matière de changement de siège, conformément à l'article 3 des statuts,
- o la nomination, la révocation et la rémunération du président et des directeurs généraux,
- o la nomination des commissaires aux comptes,
- o l'approbation ou du refus des conventions réglementées, passées par le président ou le directeur général, non associé, directement ou indirectement avec la Société.

Toute autre décision relève du pouvoir du président ou du directeur général.

Sauf dans le cas où il en est disposé autrement par une disposition impérative de la loi, les décisions collectives des associés sont prises à la majorité des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

ARTICLE 18 MODES DE CONSULTATION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE OU DES ASSOCIÉS

Si la Société ne compte qu'un seul associé, les décisions de l'associé unique peuvent s'exprimer sous forme d'un acte sous seing privé signé par l'associé unique ou d'une assemblée.

L'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises en assemblée ou par consultation par correspondance. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte sous seing privé signé par tous les associés. Tous moyens de communication - vidéo, messagerie électronique, télécopie, etc. - peuvent être utilisés dans l'expression des décisions.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Pour toute décision, la tenue d'une assemblée est en outre de droit, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant plus de 50 % du capital social et des droits de vote.

Assemblée

L'assemblée est convoquée par le président ou par un mandataire désigné en justice en cas de carence du président. Elle peut également être convoquée par un ou plusieurs associés représentant plus de 50 % du capital social et des droits de vote. Lorsque l'assemblée n'est pas convoquée par le président, celui-ci devra être informé de la tenue de l'assemblée, et convoqué à ladite assemblée.

La convocation à une assemblée est faite par tous moyens huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée. Elle indique l'ordre du jour. La convocation n'est pas requise si tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée est présidée par le président ; à défaut, l'assemblée élit son président de séance.

L'assemblée des associés ne peut statuer que dans la mesure où les associés présents ou représentés détiennent plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence, et il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le président et par un ou plusieurs associés représentant plus de 50% du capital social et des droits de vote.

Consultation par correspondance

En cas de consultation par correspondance, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés sont adressés à chacun d'entre eux, par tous moyens. Les associés disposent d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception des projets de résolutions pour émettre leur vote par écrit, le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots « oui » ou « non ». Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai est considéré comme s'étant abstenu. La consultation écrite sera définitive et clôturée avant ce délai si tous les associés ont exprimé leur vote.

En cas de consultation par correspondance, la décision des associés ne peut être adoptée que dans la mesure où les associés ayant répondu à la consultation détiennent plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

La consultation est mentionnée dans un procès-verbal établi et signé par le président, sur lequel est portée la réponse de chaque associé.

Acte sous seing privé

La décision des associés peut aussi s'exprimer sous forme d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

ARTICLE 19 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU COMITE DE GOUVERNANCE ESS

Il peut être mis en place un Comité de gouvernance ESS (le « **Comité** »).

Composition du Comité

Le Comité est composé des associés, d'un à dix salariés et d'un à vingt membres représentant diverses parties prenantes de la Société (bénévoles, clients, usagers, consommateurs, collectivités locales).

Les membres du Comité siègent à titre bénévole et personnel. Ils ne peuvent percevoir une quelconque rémunération pour l'exercice de leurs fonctions. En revanche, ces derniers peuvent être remboursés, sur autorisation obtenue préalablement et sur présentation des justificatifs appropriés auprès de la Société, de leurs frais de représentation et de déplacement.

Les associés sont proposés par le président. Les autres membres du Comité sont nommés pour un mandat défini en assemblée générale ordinaire. Ils sont rééligibles sans limitation.

Les associés ont plein pouvoir pour décider de la composition du Comité sur réception d'une demande écrite d'une personne souhaitant devenir membre du Comité.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur une base trimestrielle. Les membres sont convoqués aux réunions par le Président de la Société par tout moyen physique ou électronique au moins 5 jours ouvrables avant la tenue de la réunion. Les associés peuvent toutefois, d'un commun accord, renoncer au délai de convocation.

Les recommandations du Comité sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix.

Mission du Comité

La mission du Comité est d'assurer une gouvernance démocratique et permet aux membres du Comité de collaborer à la réalisation des projets de l'entreprise.

Les recommandations émises par le Comité portent sur :

- Les initiatives de la Société dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dont notamment les activités de réinsertion professionnelle et les ateliers offerts au public ;
- Les initiatives dans le domaine de l'environnement et le développement durable ;
- Les initiatives ayant pour but de valoriser les artisans locaux
- Et toutes autres initiatives qui pourraient permettre de promouvoir, développer les principes de l'économie sociale et solidaire.

Le Comité soumet ses recommandations et ses questions pour vote et délibération par les associés lors de la tenue de la prochaine assemblée générale.

Clause de confidentialité



L'ensemble des membres du Comité s'engage à ne pas divulguer, diffuser ou communiquer les informations, les documents de quelque nature que ce soit et sur tous supports transmis ou échangés à l'occasion de la vie sociale de l'entreprise envers les tiers. Cette obligation de confidentialité s'impose à tous les membres du Comité, sauf accord de l'Assemblée Générale les autorisant à diffuser certains documents envers les tiers (ex. comptes annuels, rapport de gestion, rapport de transparence, ...)

ARTICLE 20 PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux de décisions de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, des décisions collectives des associés, sont reportés sur un registre spécial coté et paraphé. Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés par le président.

La tenue du registre des décisions et l'établissement des procès-verbaux peut également se faire sous forme électronique. La signature électronique doit respecter au moins les exigences relatives à la signature électronique avancée. Les procès-verbaux sont datés de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.

ARTICLE 21 DROITS DES ASSOCIÉS

Chacune des actions bénéficie des mêmes droits sur la part des bénéfices, des réserves et du boni de liquidation et a droit au même remboursement du capital qu'elle représente, sauf à supporter les pertes, s'il y a lieu, dans les mêmes proportions.

Les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation seront répartis conformément aux dispositions légales et aux stipulations des présents statuts.

Le solde du bénéfice, après les différents prélèvements effectués en application des dispositions légales, sera, au choix de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, des associés, statuant sur proposition du président, en tout ou partie, soit distribué à toutes les actions, soit affecté à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux non productifs d'intérêts. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, la collectivité des associés, peut en outre décider la mise en distribution de toute somme prélevée sur le report à nouveau bénéficiaire et sur les réserves dont l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, la collectivité des associés, a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

ARTICLE 22 AFFECTATION DES BÉNÉFICES

La Société s'engage à affecter majoritairement ses bénéfices au maintien ou au développement de l'activité de la société.

ARTICLE 23 RESERVE STATUTAIRE OBLIGATOIRE ET REPORT A NOUVEAU

La Société s'engage à constituer les réserves obligatoires qui satisfont la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

La Société reconnaît le caractère impartageable et non distribuable des réserves obligatoires constituées.

La Société affecte au moins 50% des bénéfices de l'exercice au report à nouveau ainsi qu'aux réserves obligatoires.

La Société crée en plus de la réserve légale, une réserve statutaire obligatoire, dite « fonds de développement », alimentée par un prélèvement au moins égal à 20% des bénéfices de l'exercice. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque que le montant du fonds de développement atteint 1/5ième du capital social. Les bénéfices sont diminués, le cas échéant, des pertes antérieures.

Le « fonds de développement » sera constitué avant de distribuer les bénéfices.

Les réserves peuvent être affectées à l'apurement des pertes ou à une augmentation du capital social.

ARTICLE 24 AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Conformément à la Loi no. 2014-856 du 31 juillet 2014 et ses décrets d'application, la Société ne pourra amortir le capital ni procéder à une réduction du capital non motivée par des pertes, sauf lorsque :

- cette opération assure la continuité de son activité ;
- lorsque la réduction de capital résulte de l'annulation d'actions à la suite du rachat par la société de ses propres actions dans les conditions visées aux articles L225-208 et L225-209-2 du code de commerce ; ou
- lorsque l'assemblée générale a autorisé à acheter un nombre d'actions en vue de les annuler pour les finalités et dans les conditions fixées par l'article R.225-156 du code de commerce ; ou
- dans les cas visés aux articles L223-14 et L228-24 du code de commerce ; ou
- dans le cas visé à l'article L231-1 du code de commerce et selon les modalités prévues à l'article L231-5 du même code ; ou
- dans les conditions prévues aux articles L225-204, L225-205 et L223-34 du code de commerce sous réserve que la société consacre à la réduction de capital, cumulée avec celles intervenues sur les cinq exercices précédents, moins de 50% de la somme des bénéfices réalisés au cours des cinq exercices précédents, nets des pertes constatées sur la même période.

La Société peut autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites, le tout en conformité des règles de gestion inscrite à la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

ARTICLE 25 DISSOLUTION

A l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, et dès lors que la Société compte, soit plusieurs associés, soit un associé unique personne physique, les associés ou, le cas échéant l'associé unique personne physique, règlent le mode de liquidation et nomment un ou plusieurs liquidateurs, dont ils déterminent les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément aux dispositions légales en vigueur.

Si la Société a un associé unique personne morale, la dissolution de la Société n'est pas suivie de liquidation. Dans ce cas, la dissolution se fait par transmission universelle du patrimoine de la Société à l'associé unique dans les conditions prévues à l'article 1844-5 du Code civil.



ARTICLE 26 CONTESTATIONS

Les contestations relatives aux affaires sociales, survenant pendant la durée de la Société ou au cours de sa liquidation entre les associés ou entre un associé et la Société, seront soumises au tribunal de commerce du lieu du siège social.

ARTICLE 27 DÉSIGNATION DU PREMIER PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ SOUS SA FORME SAS

Le premier Président de la Société sous sa forme de SAS nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est SAS NIGHTINGALE en qualité de premier Président de la société par actions simplifiée pour une durée illimitée.

NIGHTINGALE, a déclaré accepter les fonctions qui lui ont ainsi été conférées.

ARTICLE 28 NOMINATION DES PREMIERS COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ SOUS SA FORME SAS

Les premiers Commissaires aux comptes de la Société sous sa forme de SAS seront, pour une durée de six exercices en totalité dont deux exercices restent à couvrir :

Société EUROPEENNE DU COMMISSARIAT AUX COMPTES (E.C.C.O.) société par actions simplifiée , 7 avenue Mac Mahon 75017 PARIS, Commissaire aux comptes titulaire, et

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AUC', is located in the bottom right corner of the page.

